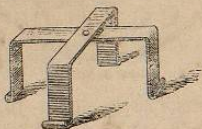


CHAPITRE IV

Des astérisques

Les Grecs donnent le nom d'*astérisque* ou d'*étoile* (ἀστρον, ἀστρημαχος) à une espèce de croix ou d'étoile en or, en argent ou en cuivre, composée de deux règles en équerre terminées par un pied qui



Astérisque des Grecs.

les tient élevées sur la patène, ce qui empêche le voile de toucher au pain et de déranger la symétrie des particules. Parfois l'étoile est formée en arc par deux demi-cercles, surmontés d'une petite croix. L'astérisque est considéré comme un emblème de l'étoile qui conduisit les Mages au berceau du Christ : aussi, dans la Liturgie de saint Jean Chrysostome, le prêtre, après avoir encensé cet instrument, prononce ces paroles empruntées à l'évangile de saint Matthieu (II, 9) : « Et l'étoile s'arrêta là où était l'Enfant-Jésus. »

En Occident, l'astérisque n'est employé qu'à la messe pontificale : on le pose sur la patène où se trouve l'hostie consacrée qu'on porte au pape, qui, assis sur son trône, doit s'en communier : c'est pour préserver l'hostie de tout accident. Cet astérisque en or a la forme d'une étoile dont les douze rayons portent chacun le nom d'un apôtre, en mémoire des douze convives de la Cène.

CHAPITRE V

Des calices

Le calice est une coupe montée sur un pied qui sert à l'offrande, à la consécration et à la consommation de l'Eucharistie sous l'espèce du vin.

On dut se servir d'abord des coupes à boire, en terre cuite, en verre ou en métal, usitées chez les Juifs comme chez les Grecs et les Romains. Plus tard, par respect pour le Sacrement, on lui affecta des vases spéciaux, ayant à peu près la même forme que les anciennes coupes. Peut-être faut-il voir le type de notre calice dans la coupe juive figurée sur un ancien sicle d'argent, monnaie de la Judée. Sur l'une de ses faces on voit un vase plein de manne : c'est une coupe évasée, à deux anses, dont la tige, vers le milieu, est pourvue d'un nœud en forme de pomme. Elle est portée sur un pied arrondi, dont le diamètre est un peu moins étendu que celui du galbe de la coupe.

ARTICLE I

Des noms et des diverses espèces de calices.

Le mot *calix* est une forme altérée du grec κάλιξ, qui s'appliquait à tous les genres de coupes à boire. Le calice a été aussi désigné sous les noms de ποτήριον, *communicalis*, *crater*, *poculum*, *poculum mysticum*, *poculum sanctum*, *vas*, *vas sanctum*, *vasculum*, etc.

Des qualificatifs déterminent ordinairement les diverses espèces de calices ou les usages différents qu'on en peut faire.

CALICE SACERDOTAL. — C'est celui qui sert à la consécration et à la communion du prêtre. Désigné le plus souvent sous le simple nom de *calix*, il l'est quelquefois sous celui de *calix sanctus* ou bien de *calix minor*, par opposition au grand calice ministériel.

Jusqu'au xv^e siècle, le calice sacerdotal ne se plaçait point, comme de nos jours, en arrière de l'hostie, mais à sa droite, du côté de l'Évangile : c'est parce que le calice, dit saint Yves de Chartres (1), doit paraître comme prêt à recevoir le sang de Jésus-Christ, qu'on présume avoir jailli du côté droit.

CALICE MINISTÉRIEL. — C'était un calice de grande capacité, avec lequel on administrait la communion aux fidèles sous l'espèce du vin. On l'appelait aussi *crater* ou *calix major*. Le vin consacré dans le calice sacerdotal n'aurait pu suffire pour tous les communicants, du moins à certains jours de fête : aussi n'en versait-on qu'une faible portion dans un ou dans plusieurs calices ministériels, déjà aux trois quarts remplis de vin ordinaire, et, c'est en puisant dans ces vases, avec un chalumeau, que les laïques recevaient, selon l'expression du *Micrologue*, le complément de la communion.

Le calice ministériel était muni de deux anses, afin que le diacre pût le porter commodément en parcourant les rangs des fidèles. On appelait *offertorium* le linge dont le sous-diacre s'enveloppait les mains pour prendre les anses de ce calice.

Saint Grégoire le Grand, dans son homélie de Pâques (2), fait observer « qu'il est nécessaire d'avoir à l'autel deux ou trois coupes, lors des messes solennelles, afin d'administrer au peuple le saint Sacrement. » Au viii^e siècle, saint Grégoire II, consulté sur ce point par saint Boniface, archevêque de Mayence, lui répondit qu'on ne devait pas mettre plusieurs calices sur l'autel, parce que cette coutume est contraire à l'institution de Jésus-Christ qui fit communier tous ses apôtres à un seul et même calice. Cet argument ne nous paraît point décisif, car si un seul calice suffisait pour les convives de la Cène, il n'en était pas de même pour les nombreuses communions des premiers siècles. Leur fréquence ayant diminué du temps de saint Grégoire II, c'est sans doute pour cela qu'il crut inutile de se servir de calices ministériels. Quoi qu'il en soit, en beaucoup d'endroits, on continua à s'en servir, à certaines grandes fêtes, jusqu'à la suppression de la communion sous les deux espèces.

(1) *Epist.* CXXXV.

(2) *Lib.* III, c. xxxiii.

Les vases représentés sur les monnaies de Charibert et de Dagobert I sont des calices ministériels, munis d'espèces d'oreillettes.

CALICES PERSONNELS. — Outre les calices d'église, il est probable que, dans les premiers siècles, chaque fidèle avait le sien, dans lequel le diacre lui versait du précieux sang contenu dans un grand calice ministériel. C'est ce que conjecture le P. Secchi (1), qui considère comme des calices particuliers les nombreux vases historiés trouvés dans les catacombes.

CALICES ROYAUX. — Au témoignage de saint Grégoire de Tours (2), les églises principales avaient un calice spécial pour la communion du roi et des princes. Ceux-ci ne se servaient point de chalumeau comme le reste des fidèles. Chez les Ariens, il y avait également un calice particulier pour le roi.

CALICE DU JEUDI-SAINT. — La réserve du jeudi saint se met dans un calice. En diverses églises, comme à Saint-Pierre de Rome, c'est une large coupe qui n'a point d'autre destination. A la chapelle Sixtine, c'est un vase en cristal de roche, monté en or émaillé, et datant du xvi^e siècle. En Italie, ce calice de réserve est souvent remplacé par une urne d'argent ; en Espagne, par un ostensor.

CALICES BAPTISMAUX. — On appelait *calices baptismi* les calices dans lesquels on donnait à communier aux nouveaux baptisés, et aussi ceux dans lesquels on leur offrait le lait, le miel ou le vin non consacré.

CALICES ITINÉRAIRES. — On donnait de petites dimensions aux calices itinéraires, disposés de façon à ce qu'on pût y adjoindre la patène, les burettes et la boîte à hostie : tel est un calice du xv^e siècle, en argent doré, conservé à l'abbaye de Klosterneubourg (Autriche), dont M. Darcel donne la description suivante : « Les burettes, d'une forme assez extraordinaire, ressemblent à un quart de sphère creusée à l'intérieur. Elles s'appliquent toutes deux sur le pied du calice, qu'elles recouvrent entièrement, en y engageant leur goulot, fort court, dans une encoche réservée à cet effet. La coupe du calice, dévissée de la tige et renversée, recouvre le tout, qui occupe aussi fort peu de place. Enfin, la boîte à hostie s'engage et se visse sous le pied, et est recouverte par la patène. Le calice, monté, est haut de 0^m,125, et le tout, démonté et ajusté, n'a guère que 0^m,50 de hauteur sur un diamètre de 0^m,093, qui est toujours le même (3). »

(1) *S. Sabiniano*, p. 42.

(2) *Hist. Franc.*, l. III, c. xiii.

(3) *L'exposition d'archéologie de Vienne, dans les Mémoires lus à la Sorbonne en 1861*, p. 232.

CALICES D'OFFERTOIRE. — Les *calices offertorii* étaient ceux dans lesquels les diacres versaient le vin offert par les fidèles. Aujourd'hui encore, dans la liturgie ambrosienne, c'est dans un calice spécial d'offrande que les vieillards, dont nous avons déjà parlé (1), offrent le vin qui doit être consacré à la messe pontificale.

CALICES D'ORNEMENT. — Dans les somptueuses basiliques de Rome, on suspendait des calices autour de l'autel et on en mettait sur les *trabes* des clôtures de sanctuaires. Anastase, dans sa Vie de Léon IV, nous dit que ce pontife donna à Saint-Paul-hors-les-Murs les dix calices, suspendus sous la grande arcade, et ceux qui, à droite et à gauche, étaient placés entre les colonnes majeures. A la même époque, il y avait de même soixante-quatre calices, dans les travées de la nef centrale, à la basilique Saint-Pierre.

CALICES FUNÉRAIRES. — La coutume d'enterrer avec le mort des objets dont il s'était servi remonte à la plus haute antiquité. Les Chrétiens, sans répudier complètement cet usage, se bornèrent en général à mettre dans la tombe une croix, du charbon, de l'encens, de l'eau bénite, quelquefois des fleurs et une croix d'absolution. Dans la tombe des évêques, des abbés, et plus rarement des simples prêtres, on déposait un calice qui, le plus souvent, était en plomb. Plus tard, alors que divers théologiens (2) considérèrent cet usage comme abusif, on se contenta de graver un calice sur les tombes sacerdotales.

CALICES D'ABLUTION. — Quand fut supprimée la communion sous les deux espèces, on continua longtemps encore, aux grandes fêtes, à présenter aux fidèles qui venaient de communier, un calice, mais qui ne contenait que du vin non consacré, ou du vin mêlé d'eau.

Le pape, en officiant, se sert de deux calices. Dans l'un, il utilise une partie du précieux sang à l'aide d'un chalumeau ; dans l'autre, il prend les ablutions.

CALICES DE QUÊTE. — Au moyen âge, on recueillait parfois des aumônes dans un calice, sans doute pour exciter la pieuse générosité des fidèles. Un concile de Trèves (1110) défend, sous peine d'excommunication, que personne, n'importe de quelle condition, n'aille de tous côtés recueillir des aumônes dans des calices, sans avoir une missive spéciale de l'évêque du lieu.

CALICE DE VOTE. — C'est dans un grand calice que les cardinaux,

(1) Tome I, p. 225.

(2) Bassi, Clericatus, Ferraris, etc.

au conclave, déposent leur bulletin de vote, pour l'élection du Souverain-Pontife.

CALICE-PATÈNE. — Les Arméniens se servent de deux calices à la messe ; mais l'un remplace la patène des Latins ou le disque des Grecs, et ne reçoit que le pain qui doit être consacré.

ARTICLE II

De la matière des calices

ARGENT ET OR. — Ces matières sont aujourd'hui à peu près exclusivement prescrites pour la coupe des calices. D'après la rubrique du Missel, le pied pourrait être en tout autre métal. Si l'Église exige que la coupe d'argent soit dorée à l'intérieur, c'est que l'argent est sujet à s'oxyder. Le calice d'or est réservé au pape, aux cardinaux et aux patriarches, sauf pendant les temps de pénitence et de deuil.

Aux âges apostoliques, on dut se servir des vases usuels des repas, ordinairement en verre ou en argent. Le pape saint Urbain (222-230) paraît être le premier qui ait ordonné que les patènes, les calices et autres vases destinés au Saint-Sacrifice fussent en argent ou en or. Cette prescription, comme nous le verrons, fut loin d'être généralement observée et, pendant longtemps, d'autres matières, principalement le verre et l'étain, devaient être employées dans les églises pauvres.

Un calice d'argent a été trouvé dans le cimetière de la voie *Salaria* (1). Les Actes de saint Zénon parlent des calices d'or et d'argent découverts par les persécuteurs, au temps de Dioclétien, dans les maisons où s'assemblaient les Chrétiens. C'étaient des vases eucharistiques d'or et d'argent que Julien l'Apostat fit transférer de l'église d'Antioche au trésor public, et dont la richesse faisait dire ironiquement au trésorier Félix : « Voilà donc les vases dans lesquels on sert le Fils de Marie (2) ! »

Saint Jean Chrysostome condamne la conduite des Chrétiens qui, après avoir injustement dépouillé les veuves et les orphelins, croient réparer leurs torts en offrant aux églises des calices d'or enrichis de pierreries (3).

(1) Boldetti, p. 190.

(2) Théodoret, *Hist. eccl.*, I. III, c. XII.

(3) *Hom. LI in Matth.*

Il y avait en Afrique, aussi bien qu'en Italie et en Orient, au IV^e siècle, des calices d'or et d'argent; car saint Optat (1) fait le reproche suivant aux Donatistes : « Vous avez brisé les calices qui avaient contenu le sang de Jésus-Christ; vous les avez fondus et mis en lingots, ou bien vous les avez vendus, sans vous mettre en peine de ceux qui les achèteraient, ni de l'usage qu'ils pourraient en faire. Peut-être sont-ils entre les mains de femmes impudiques ! Peut-être servent-ils aux sacrifices des idoles ! »

Théophylacte (2) nous rapporte que Chosroès, roi de Perse, donna à saint Serge un calice, une patène et un encensoir d'or, pour obtenir, par son intercession, que sa femme Syra, qui était chrétienne, vît cesser sa stérilité.

La Grande Chronique de Belgique fait mention d'un calice d'or à deux anses, donné à l'église Saint-Laurent par saint Henri II, empereur d'Allemagne.

Le concile de Compostelle (1056) prescrivit que les croix, les calices et les ciboires soient en argent. Le synode d'Albi (1254) et le concile d'Arles (1275) exigent que toute église, possédant quinze livres tournois de revenu annuel, soit munie d'un calice d'argent (3).

Bois. — Honorius d'Autun prétend que les apôtres se sont servis de calices de bois; mais cet écrivain est trop éloigné des temps dont il parle, pour que son témoignage ait une sérieuse valeur. Il est vrai, comme on le voit par des vers de Tibulle et d'Ovide, que les anciens ont employé des gobelets en frêne, en buis, en hêtre, etc. Mais, comme ces vases sont toujours un peu poreux, les apôtres, ce nous semble, ont dû leur préférer le verre qui n'était pas rare alors et dont on se servait pour les usages domestiques. On cite bien un témoignage plus ancien, celui de saint Boniface, archevêque de Mayence : « Autrefois, disait-il, des prêtres d'or se servaient de calices de bois; aujourd'hui, au contraire, des prêtres de bois emploient des calices d'or, » ce qu'on a traduit par ce quatrain bien connu :

Au temps passé du siècle d'or,
Calice en bois et prêtre d'or;
Mais maintenant changent les lois :
Calice d'or, prêtre de bois.

(1) *De Schism. Donat.*, l. VI.

(2) *Hist.*, l. V, c. XIII.

(3) *Mansi, Concil.*, t. XXIII, p. 829.

Faut-il voir là une indication historique ou bien une simple boutade, où la comparaison manque de justesse? Quoi qu'il en soit, les calices en bois ont certainement existé à l'état d'exceptions et d'abus, car ils ont été interdits par le pape Léon IV, par un concile de Reims tenu sous Charlemagne et par celui de Tribur (895).

On raconte que saint Benoît d'Aniane, inspiré par un sentiment d'humilité, se servit d'abord d'un calice en bois, puis en verre, puis en étain, et qu'il se résigna enfin à se soumettre à l'usage général, en adoptant l'argent.

Les calices en bois sont très usités chez les Mingréliens; ils étaient encore tolérés, au XIV^e siècle, dans les églises pauvres de l'Arménie.

CORNE. — Les Norvégiens, qui se servaient de corne pour leurs vases ordinaires, employèrent aussi cette matière pour les calices (1).

Le concile de Chelchyt, en Angleterre (787), défend d'employer des patènes ou des calices faits avec de la corne de bœuf, *quod de sanguine sunt*, ajoute-t-il. Ce motif de proscription peut faire supposer que les Pères de ce concile voulaient inspirer de l'horreur pour l'homicide, en défendant d'employer à l'autel ce qu'on ne pouvait se procurer que par l'effusion du sang (2).

CRISTAL ET VERRE. — Les vases en verre blanc ou de couleur, employés dès les premiers siècles, persévérèrent assez longtemps, malgré leur inconvénient de fragilité, dans les églises pauvres et dans les monastères. C'était d'un calice de verre que se servait l'hérésiarque Marc pour produire ses enchantements; c'est évidemment aussi de vases en verre peint que parle Tertullien (3), en y signalant la représentation du Bon-Pasteur chargé de sa brebis. Le cardinal Bona et M. du Sommerard (4) ont cru à tort qu'il s'agissait là d'un bas-relief, car le texte indique une image qui transparait (*translucet*).

De saints évêques des premiers siècles, après avoir rendu leurs vases sacrés d'or et d'argent pour soulager les pauvres, se servaient de simples calices de verre. Tel fut saint Exupère, évêque de Toulouse, à l'occasion duquel saint Jérôme fait cette réflexion : « Personne n'est plus riche que celui qui porte le sang de Jésus-Christ dans un vase de verre, et son corps dans une corbeille d'osier (5). »

(1) Bartholini, *De medicina Danorum domestica*, dissert. VII.

(2) *Mansi, Concil.*, t. XII, p. 937; Gibert, *Consult. canon. sur les sacrements*, t. III, p. 507.

(3) *De pudic.*, c. vii et x.

(4) *Les Arts au moyen-âge*, t. II, p. 64.

(5) *Epist. IV ad Rusticum*.

Saint Grégoire le Grand (1) nous dit que saint Donat, évêque d'Arezzo, rendit sa première forme à un calice de verre qu'avaient brisé des païens. Un trait analogue est raconté par saint Grégoire de Tours. Un diacre de Saint-Laurent de Milan, nous dit-il (2), laissa choir le calice de cristal qu'il portait à l'autel ; après en avoir ramassé les morceaux, il les mit sur l'autel et implora l'assistance de saint Laurent. Aussitôt les fragments du calice se rejoignirent et l'on put, comme auparavant, se servir de ce vase.

Saint Patrice révéla à un prêtre irlandais l'existence d'un autel et de quatre calices de verre qui étaient cachés dans une caverne.

Saint Césaire d'Arles, qui avait vendu ses vases d'or et d'argent pour racheter des captifs, disait : « Est-ce que le sang de Jésus-Christ n'est pas également dans un calice de verre (3) ? »

Gratien cite un canon d'un concile de Reims tenu, croit-on, sous Charlemagne, qui proscrit, pour les calices, le verre, le bois, l'airain et le cuivre. Le pape Léon IV interdit le verre, le bois et le plomb, défense qui fut renouvelée au x^e siècle, dans la collection de Reginon (4).

A cette même époque, les moines de Saint-Winoc se servaient encore de calices de verre (5), et, au siècle suivant, saint Henri II, empereur d'Allemagne, en donnait un à l'église Saint-Victor de Verdun.

Le synode de Chartres, en 1526, exclut le verre et le bois.

Il y a deux calices en cristal à la chapelle Sixtine. Comme nous l'avons dit, l'un d'eux sert à la réserve du jeudi saint.

Aujourd'hui encore, toutes les communautés coptes se servent de calices de verre. Il en est de même chez la plupart des communions protestantes, où, du reste, la matière est considérée comme facultative.

CUIR. — Le concile provincial de Trèves (1310) dit qu'on ne doit pas célébrer avec un calice *de pelle*, c'est-à-dire recouvert d'une peau tannée (6).

CUIVRE, AIRAIN, BRONZE. — Les disciples de saint Colomban paraissent s'être servis de calices de cuivre. Nous lisons dans les Actes de saint Gall qu'un religieux, nommé Magnoald, lui offrit un vase d'argent

(1) *Dial.*, l. I, c. III.

(2) *De glor. marty.*, c. XLVI.

(3) *Cyprian.*, *Vit. S. Cesar.*

(4) *Migne, Patrol. lat.*, t. CXXXII, n. 67, p. 205.

(5) *Martène, De antiq. monach. ritib.*, l. II, c. x.

(6) *Can.* 68, *ap. Mansi, Concil.*, t. XXV, p. 247.

pour en confectionner un calice, mais que cet abbé irlandais refusa ce présent, en disant : « Donnez-le aux pauvres, car mon maître saint Colomban a coutume de consacrer dans des calices de cuivre, parce que Notre-Seigneur a été attaché sur la croix par des clous de fer (1). »

Un synode de Cologne, en 1280, prescrit que le calice soit d'or, d'argent, d'ivoire ou tout au moins de cuivre.

Jusqu'à la Révolution, il y a eu en France, dans un certain nombre d'églises pauvres, des calices de cuivre ou de bronze.

Les Éthiopiens se servent de calices et de patènes d'airain. Quand il s'y produit une fente, ils la bouchent avec de la cire.

ÉTAIN ET PLOMB. — On a dû se servir d'étain et de plomb dans les Gaules, surtout à l'époque où l'invasion des Barbares déterminait le clergé à livrer l'argenterie des églises, pour venir en aide à des misères pressantes. L'infériorité de l'étain l'a fait interdire par le concile de Chelchyt (787), par le pape Léon IV, par saint Pierre Damien (2), par le concile de Londres (1175), par les Constitutions de Richard, archevêque de Cantorbéry (1175), par le concile de Dublin (1519) ; mais il fut toléré par le concile de Rouen (1189), par le synode de Nîmes (1284), par le synode de Chartres (1526), par le concile d'Aix (1585), etc.

Le concile de Rouen (1581) supposait que dans cette province il y avait beaucoup de calices d'étain, puisqu'il prescrivit la manière de les nettoyer, toutes les semaines, avec un linge, du sable et de l'eau.

Dans la plupart des diocèses de France, l'étain fut toléré pour les églises pauvres.

IVOIRE. — Le comte Éverard, gendre de Louis le Débonnaire, légua à l'un de ses fils, le calice d'ivoire qui faisait partie de sa chapelle. Nous ne voyons nulle part d'interdiction positive de l'ivoire. Le synode de Cologne l'autorisa en 1280.

MARBRE. — On lit dans la Vie de saint Théodore l'archimandrite que le prêtre Grégoire, ayant vendu tous ses vases d'argent, pour reconstruire son monastère, se servait, pour les saints Mystères, de vases de marbre.

PIERRES PRÉCIEUSES. — La reine Brunehaut donna à l'église d'Auxerre un calice en onyx, garni d'or très fin (3). Léon d'Ostie (4)

(1) *Cf. Vit. S. Columb.*, *ap. Surium*, 16 oct.

(2) *Opusc.* XXIII, c. 1.

(3) *Le Bœuf, Mém. sur l'hist. d'Auxerre*, t. 1, p. 126.

(4) *Chron. Cassin.*, l. III.

mentionne deux calices de cornaline, parmi les objets que le pape Victor III avait laissés à l'église du Mont-Cassin.

Dans le concile où fut jugée la cause d'Hincmar, évêque de Laon, on lui reprocha, entre autres crimes, d'avoir dérobé un calice de cornaline, enrichi d'or et de perles, dont le roi avait fait présent à la cathédrale de Laon.

Au XI^e siècle, l'empereur saint Henri II donna à l'église Saint-Victor de Verdun un calice d'onix monté en or (1).

L'abbé Suger, alors qu'il était régent du royaume, fit exécuter un riche calice de sardoine pour l'abbaye de Saint-Denis.

Au trésor de Saint-Marc, à Venise, on voit d'anciens calices en albâtre, en serpentine, en agate, en sardoine, en onyx, en calcédoine, en jaspe, etc.

PLATINE ET ALUMINIUM. — Le platine et l'aluminium semblent réunir les conditions voulues pour la matière des vases sacrés. A la basilique de Saint-Pierre de Rome, on se sert d'un calice en platine qui fut offert au pape Pie VI, par Charles III, roi d'Espagne. Le 9 décembre 1866, la Sacrée Congrégation des Rites a autorisé le bronze d'aluminium, à certaines conditions relatives à son alliage, à son argenture et à sa dorure.

TERRES-CUITES. — On sait que les anciens ont employé l'argile pour leurs vases à boire. Il est donc probable que, dans les premiers siècles, il y eut des calices de même matière. On s'en servait encore au XIII^e siècle, dans l'île de Chypre, puisque le concile de Nicosie en interdit l'usage.

A Sainte-Anastasie de Rome, on conserve un très ancien calice dont le pied est en cuivre et la coupe en terre-cuite. La tradition l'attribue à saint Jérôme; mais il n'est point prouvé que cet illustre docteur, toujours dominé par un sentiment d'humilité, ait jamais célébré les saints Mystères (2).

Au XIV^e siècle, les Arméniens schismatiques se servaient encore de calices d'argile.

Nous avons remarqué, au musée de Nevers, deux calices en faïence; l'un d'eux servait, en 1793, à l'abbé Groult, qui fut depuis vicaire-général de Nevers.

(1) Pertz, *Monum. german.*, t. VI, p. 49.

(2) Mabillon, *Iter italic.*, p. 97; Collombet, *Hist. de S. Jérôme*, t. I, p. 292.

ARTICLE III

De la forme et de la dimension des calices.

Les premiers calices durent avoir les formes variées des diverses coupes à boire. Sur une très antique médaille de dévotion, publiée par M. de Rossi (1), un personnage s'approche de l'autel, tenant un calice qui a la forme de nos verres à champagne. Un des calices que le pape Léon III donna à Saint-Pierre de Rome était de forme carrée (*tetragonum*) et pesait 32 livres romaines. Grégoire IV en offrit un de forme octogone à l'église Saint-Marc de Rome. Mais, en général et très anciennement, ces vases sacrés affectèrent la forme d'une coupe plus ou moins haute, soutenue par une tige, coupée d'un ou de plusieurs nœuds, et reposant sur un pied plat, hémisphérique, conique ou pyramidal.

La dimension de ces vases, surtout de ceux destinés à la communion des fidèles, fut d'abord assez considérable, comme nous le prouvent les indications de poids, fournies par Anastase le Bibliothécaire. Grégoire III fit faire un calice d'or, orné de pierres précieuses, pesant 20 livres. Dans sa Vie, il est question d'un autre calice orné de perles, pesant 34 livres. Charlemagne en donna un de 58 livres au pape Léon III.

Au XI^e siècle, la coupe prend une forme hémisphérique, le nœud de la tige s'accroît, le pied circulaire devient à peu près aussi large que la coupe. Au siècle suivant, particulièrement en Allemagne, l'extérieur de la coupe du calice disparaît souvent entièrement sous les émaux, les médaillons, les pierreries et les filigranes. Il n'en reste de découvert qu'un petit espace semi-circulaire, où le prêtre peut appliquer ses lèvres pour communier.

Après la suppression de la communion sous les deux espèces, le calice, n'étant plus destiné qu'au prêtre, dut naturellement se réduire à de moindres proportions.

Au XIV^e siècle, surtout en Italie, les calices prennent plus d'élévation; la coupe, se rétrécissant, devient semi-ovoïde ou conique; la tige anguleuse et prismatique repose sur un pied qui, au lieu d'être circulaire, se découpe en lobes et en contre-lobes avec des angles saillants.

(1) *Bulletino*, 1869, pl. III, n. 8.

Au xv^e siècle, la tige octogonale est percée à jour d'arcatures, enrichie de pignons qui s'appuient sur les petits contreforts des angles. Dans une miniature de cette époque, au *British Museum*, on voit un calice carré (1).

La forme devient encore plus élancée au xvi^e siècle ; la partie plate du pied, découpée en forme d'étoile à huit pointes, est surmontée d'une partie circulaire à courbes et contre-courbes.



Calice de Pan 1550.

Le xviii^e siècle allonge encore la tige et la munit souvent de trois nœuds dont le plus développé occupe le centre. L'extérieur de la coupe, dans la moitié inférieure, se revêt d'une cupule ou fausse-coupe, tantôt ajourée, tantôt présentant une surface plane, ciselée de divers sujets.

Parfois, au moyen d'un couvercle, le calice pouvait être métamorphosé en ciboire. On lit dans l'*Inventaire de Saint-Denis* : « Avec le calice est un couvercle servant pour ledit calice lorsqu'on le veut faire servir de ciboire. »

En Allemagne, on voit d'anciens calices, à la coupe desquels on a ajusté un tuyau, par lequel les simples fidèles recevaient le vin eucharistique.

En Orient, les calices à deux anses sont munis d'un couvercle à charnière et de fort grande dimension, à cause de la persistance de la communion sous les deux espèces. Ils contiennent au moins la valeur d'une chopine. En Mingrêlie, un simple gobelet tient lieu de calice.

(1) Rohault de Fleury, *la Messe*, t. I, p. xxii.

ARTICLE IV

Des ornements et des inscriptions des calices.

Tantôt les ornements sont ciselés, tantôt simplement repoussés. Parfois les deux procédés sont mis simultanément en œuvre. Souvent les médaillons, dégrossis à la fonte, étaient retouchés et achevés au burin.

Dès le iv^e siècle au moins, il y eut des calices décorés de pierreries, que saint Jean Chrysostome (1) appelle *gemmati*. Constantin en donna trois, en or, *cum gemmis prasinis et hyacinthinis*. Ces pierreries se plaçaient principalement sur le pied, aux nœuds de la tige et près des bords de la coupe. Au grand calice ministériel, les pierres précieuses n'étaient pas seulement fixées et serties ; il y en avait de suspendues à des réseaux de fils d'or : on ne pouvait donc y boire qu'à l'aide d'un chalumeau. Leurs anses affectaient la forme de feuillages, de dragons ou d'animaux fantastiques.

Les calices ont été émaillés fort anciennement, témoin celui de l'abbaye de Chelles, œuvre de saint Éloi. Mais, c'est surtout du xi^e au xiv^e siècle que des émaux de couleur représentaient, sur le pied, sur la tige et même sur la coupe, des feuilles, des fleurons, des rosaces et des personnages.

En Orient, le fond de la coupe est quelquefois émaillé ; ainsi, au trésor de Saint-Marc de Venise, un buste du Christ, en émail, se trouve au fond d'un calice, en sorte que le prêtre pouvait contempler, à travers le précieux sang, l'image de la Victime du Saint-Sacrifice.

Outre les entailles niellées d'émail et les émaux de basse-taille, des ciselures, des figures de ronde-bosse et des bas-reliefs exécutés au repoussé représentent, sur le pied, aux nœuds et à la coupe, de nombreux sujets. Parmi les plus fréquents, nous citerons : les quatre fleuves du Paradis terrestre, les sacrifices d'Abel, d'Abraham et de Melchisédec, la grappe gigantesque récoltée dans la Terre-Promise, Moïse frappant le rocher, le serpent d'airain, l'Agneau divin, les animaux symboliques du Christ (aigle, pélican, lion, licorne, phénix), des scènes de la vie de Jésus-Christ, surtout le Crucifiement et la Cène, les douze apôtres, les quatre Évangélistes, des bustes de saints et de

(1) *Homil. LX ad pop. Antioch.*

saintes, les trois Vertus théologiques, les instruments de la Passion, etc.

A partir du xvii^e siècle, l'ornementation consista surtout en têtes d'anges, en épis de blé et en grappes de raisin. Beaucoup d'artistes du xviii^e siècle se préoccupent peu de la destination des vases liturgiques et oublient complètement les traditions symboliques du moyen-âge. Ils vont jusqu'à imiter les travaux patiemment ingénieux des Chinois. Un inventaire de la cathédrale de Bénévent, du temps de Benoît XIII (1), mentionne « un calice et patène d'argent doré, travaillés à la chinoise. »

En France, le pied du calice est toujours marqué d'une croix en creux ou en relief, comme point de repère, et cette face du calice doit être vis-à-vis du prêtre qui célèbre le Saint-Sacrifice. Cet usage de mettre une croix ou un crucifix sur le pied du calice apparut au xiii^e siècle et devint général au xv^e.

M. l'abbé Pascal (2) déclare que « aucun écusson armorial ne peut figurer sur le pied du calice. » Nulle part nous ne trouvons trace de cette interdiction. Cet usage des armoiries est très fréquent en Italie. L'écusson du Sénat était même le seul ornement des calices d'argent que la magistrature romaine offrait naguère à diverses églises de Rome.

Parmi les ornements exceptionnels, nous mentionnerons les reliques et les clochettes.

Le pied d'un calice que saint Louis donna aux Dominicains de Liège, contenait du bois de la vraie Croix (3).

Mabillon (4) a vu, à l'abbaye de Clairvaux, un calice garni de clochettes d'or, qui avait appartenu à saint Malachie, primat d'Irlande. Le bruit que rendait ces sonnettes, quand on remuait le vase sacré, excitait les fidèles à la piété. On rencontre en Espagne et en Portugal, jusqu'au xvi^e siècle, un certain nombre de ces calices, où les clochettes sont au nombre de quatre ou de huit.

M. de Linas, partant de ce fait que les calices à clochettes se rencontrent surtout en Espagne et en Portugal, conclut qu'il y a là une influence dérivée de la civilisation mauresque. « On s'obstine toujours, dit-il (5), à chercher la raison de certaines formes liturgiques, quand les mœurs locales répondraient beaucoup mieux aux questions

(1) Barbier de Montault, *Le trésor de la cathédrale de Bénévent*.

(2) *Institut. de l'art chrét.*, t. II, p. 224.

(3) *Voyage litt. de deux bénédictins*, t. II, p. 182.

(4) *Iter italic.*, p. 4.

(5) *Revue de l'art chrét.*, t. XI, p. 274.

soulevées. Les races sémitiques eurent, de temps immémorial, un goût prononcé pour la musique de percussion, et elles ont introduit les instruments bruyants dans leurs cérémonies religieuses. Les Maronites accompagnent le chant liturgique avec de petites cymbales dont le son aigre et criard agace les oreilles européennes, tandis qu'eux-mêmes en sont charmés. On ne peut nier la persistance des usages arabes en Espagne, surtout en ce qui concerne la musique ; la Péninsule ibérique restera le pays légendaire des grelots et des tambours de basque. A quel titre donc s'étonnerait-on de voir l'Église portugaise admettre sur ses autels un genre d'instruments regardé par les fidèles comme un témoignage d'allégresse respectueuse. A mon sens, les clochettes ajoutées aux calices portugais avaient pour but unique d'honorer la présence réelle de Notre-Seigneur Jésus-Christ sous les espèces du pain et du vin, après la consécration. »

Les inscriptions des calices sont principalement relatives aux artistes qui les ont exécutés, à leur donateur, à leur possesseur, à leur poids et à leur valeur, au sacrement de l'Eucharistie et aux sujets représentés.

NOMS D'ARTISTES. — Sur le calice de Weingarten, dont Martin Gerbert a publié le dessin (1), on lit : *Magister Conradus de Huse argentarius me fecit*. Un calice d'Osnabrück porte cette indication : *Fecit mychy Engelbertus Hofleger avrifaber de Cosveldyge anno MCCCCLVIII*.

NOMS DE DONATEURS. — Il n'est point surprenant que les inscriptions de calice fassent mention des donateurs, puisque leur nom est prononcé dans la formule de bénédiction que contient le Sacramentaire de saint Gélase.

Sur un calice offert à Saint-Zacharie de Ravenne par l'impératrice Galla Placidia, on lit : *Offero S. Zacharie Galla Placidia Augusta* (2). Saint Remi, archevêque de Reims, fit graver les trois vers suivants sur un calice ministériel qu'il donna à l'église de Laon :

Hauriat hinc populus vitam de sanguine sacro,
Injecto aeternum quem fudit vulnere Christus.
Remigius reddit Domino sua vota sacerdos (3).

Un calice du v^e siècle, conservé jusqu'à la Révolution à l'église

(1) *Vet. liturg. allem.*, t. I, p. 219.

(2) *Mal, Collect. Vatic.*, t. V, p. 197.

(3) *Migne, Patr. lat.*, t. CXXV, p. 1135.

collégiale de Brives, portait cette inscription : *Valentinianus Augustus Deo et sancto martyri Martino Brivensi pro se suisque omnibus votum novit et reddidit* (1).

Au trésor de Saint-Marc de Venise, un calice du X^e siècle, en sardoine cotelée, avec émaux cloisonnés, porte cette invocation sur le pied : ΚΥΡΙΕ ΒΟΗΘΕΙ ΡΩΜΑΝ (Ϡ) ΟΡΘΟΑ (ϠϠ) (ϠϠ) ΣΙΟΤ (Ϡ), c'est-à-dire : *Seigneur, protège Romain, empereur orthodoxe*.

A la cathédrale de Plock (Pologne), sur un calice du XIII^e siècle, on lit autour de la coupe, entre deux lignes miellées : *Dux Conradus + Dux Boleslaus + Emomiql + Mesco + Ludimilla + Salomea + Judita +*.

On lit sur le pied d'un calice de la même époque, conservé à l'académie royale des Beaux-Arts de Lisbonne : *In nomine Dni Iesu Christi hunc calicem dedit regina dnlcia Alevbacie ad serviendum in maiore altari*.

Un calice émaillé de l'abbaye de Saint-Denis portait cette inscription à l'intérieur du pied : *Je fu donné par le roy Charles, fils du roy de France Jehan, en sa chapelle que fondea en l'honneur de saint Jehan dedens l'église de S. Denys*.

Sur un calice de la cathédrale de Wloclawek, donné, au XV^e siècle, par l'évêque Sbignée, on lit autour de la coupe : *Sit tibi Christe calix gratus et Sbigneus actor*.

Voici l'inscription portugaise d'un calice d'argent doré, conservé à l'académie royale des Beaux-Arts de Lisbonne : *Este cales deixon obispo don iorie Dalmeida ao santo sacramento da se em era de 1551*. On y voit en outre l'écusson héraldique de l'évêque don Jorge d'Almeida, avec sa devise *Ne quid nimis*.

En Italie, une inscription indique très souvent le nom du donateur et celui de l'église propriétaire.

NOMS DU PROPRIÉTAIRE. — Un des trois calices de l'abbaye de Saint-Denis, figurés par Claude de Vert, porte le nom de son possesseur : *Suger abbas*.

A l'académie royale des Beaux-Arts de Lisbonne, on lit sur un calice du XII^e siècle : *Calix iste ad honorem dei et sce marie de alcobacia factus est*.

Au musée de Saint-Omer, un calice porte cette indication : *Appartiens aux poissonniers*, 1590.

(1) Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, n. 511.

On lisait sur le pied d'un calice d'argent de Saint-Étienne de Troyes : *A la fabrique de Saint-Étienne de Troies, 1644* (1).

POIDS ET VALEUR DU VASE. — Autour du pied d'un calice de vermeil, à Saint-Maurice d'Hildesheim, on lit : *Ad honorem omnipotentis Dei frater Henricus Mackol dedit et procuravit istum calicem per patrem suum Bartoldum factum tribus marcis argenti vel modico magis per heum abbatem dumtaxat appositis*. 1419.

Sur un calice d'argent doré, daté de 1582, au musée de Rouen, on lit : *Je pèse trois mare e demy, j'ai cousté 45 escus au soleil*.

INSCRIPTIONS RELATIVES A L'EUCCHARISTIE. — Plusieurs anciens calices portent ces mots : *Sanguis Christi* : c'est l'ancienne formule qu'on employait pour distribuer l'Eucharistie sous l'espèce du vin. D'autres, surtout en Grèce, en Russie et en Orient, nous offrent les paroles de la consécration du vin, tandis que les patènes correspondantes contiennent celles de la consécration du pain.

Le P. Secchi (2) considère comme des calices destinés aux fidèles des vases de verre trouvés dans les catacombes, offrant des représentations religieuses et où le mot *bibere* se change souvent en *vivere*. On ne comprendrait pas de la part des Chrétiens des acclamations contraires à la sobriété. D'ailleurs certains indices dénotent l'usage religieux de ces vases. ΠΙΕ ΖΗΤΑΙC ΕΝ ΑΓΑΘΟΙC (*bois afin que tu vives de ces biens*), lit-on sur l'un d'eux, trouvé dans le cimetière des saints Thrason et Saturnin : or, on sait que, dans la langue mystérieuse des premiers siècles, l'Eucharistie était appelé το αγαθον (*le bien*) ou τα αγαθα (*les biens*). On comprend alors cette acclamation fréquente : *Vivas in Cristo, vivatis in Deo, Pie ζεζες* ou ΖΗΣΕΙΣ, promettant la vie à ceux qui boiront le breuvage du calice. Il est probable que certains de ces vases appartenaient à des particuliers ou à des familles qui les portaient soit aux agapes, soit à l'église, pour recevoir leur part de vin consacré ; car quelques uns font allusion à une réunion de plusieurs personnes : *Cum tuis omnibus bibas, pie ζεζες cum tuis, ou cum caris tuis*.

Sur le calice de saint Ludger (IX^e s.), conservé à l'église abbatiale de Werden, sont inscrits ces mots :

+ Agitur hac svmmvs p(er) poc(u)la triumphvs
+ Hic calix sanguinis Dni IHV XPI.

(1) Ancien inventaire publié dans les *Annales archéol.*, t. XX, p. 85.
(2) *Preuves du martyre de S. Sabinién*, dans les *Annales de philos.*, 3^e série, t. V, p. 302.

On lit sur la coupe d'un calice à anses de l'abbaye de Saint-Pierre de Salzbourg :

Prescia priscorum suspirant vota vivorum
Ut sacer hic sanguis restavret quod negat angvis.

Le *Voyage littéraire de deux Bénédictins* (1) cite cette inscription d'un ancien calice de l'abbaye de Saint-Josse :

+ Crumino (sic) mixta fit XPI sanguis et unda
+ Talibus sumptis salvatur quisque fidelis.

Voici quelques autres inscriptions eucharistiques, citées par John Doughty (2) et par Sébastien Paulli (3).

Sanguis Jesu Christi, filii Dei, emundat nos ab omni peccato.

Ecce Agnus Dei qui tollit peccata mundi.

Jesus Christus nos dilexit, suo sanguine a peccatis nostris nos mundavit.

Esto nobis turris fortitudinis.

Si Deus pro nobis, quis contra nos.

Pie Pelicane, Jesu Domine, me immundum munda tuo sanguine, cujus una stilla saluum facere totum mundum possit omni scelere.

D'autres inscriptions reproduisent des textes divers de l'Écriture sainte, donnent l'indication des sujets représentés, formulent l'anathème contre ceux qui détourneraient le calice de sa destination, ou bien portent simplement la date de la fabrication, ou celle de l'acquisition, ou même du jour où le vase a été redoré.

ARTICLE V

Indication de quelques calices remarquables

Nous allons signaler, suivant l'ordre alphabétique des pays, un certain nombre de calices remarquables par leur antiquité, leur valeur artistique, leurs particularités, ou bien par les personnages auxquels on en attribue l'ancienne possession. Nous passerons sous silence ceux dont nous avons déjà eu occasion de parler.

(1) Tome II, p. 179.

(2) *De calicibus eucharist. vet. Christian.*

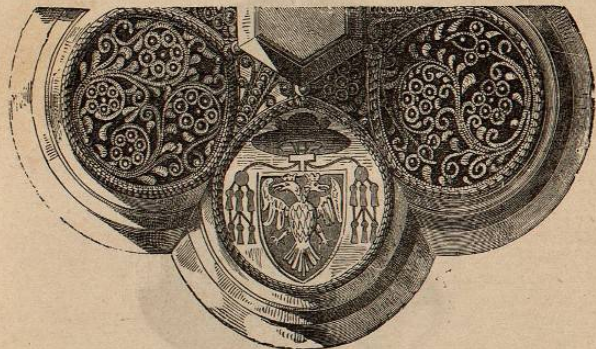
(3) *De patena Forocorneliensi.*

§ I

Allemagne et Autriche

COLOGNE. — A l'église des Saints-Apôtres, calice en argent doré, richement orné (XIII^e siècle). Les médaillons en bas-reliefs du pied représentent l'Annonciation, la Nativité, le Crucifiement et la Résurrection du Sauveur. Il y a d'autres calices remarquables à la cathédrale, à Saint-André, à l'Assomption, à Sainte-Catherine, à Saint-Géréon, etc. (1).

FRANCFORT-SUR-LE-MEIN. — A la cathédrale, calice d'argent doré du XV^e siècle ; sur les lobes du pied, fines gravures représentant le Christ, la Vierge-Mère, saint Georges, sainte Catherine, sainte Barbe et la Crucifixion.

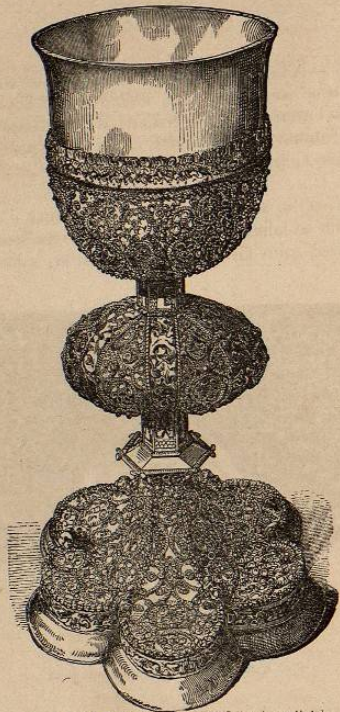


Pied d'un calice de la cathédrale de Gran.

GRAN (Hongrie). — A la cathédrale, calice en argent doré, du XV^e siècle. Le pied est disposé en forme de rose à six feuilles, décorées de

(1) Bock, *Trésors sacrés de Cologne.*

filigranes réformatives; l'une d'elles porte dans un écu une double aigle couronnée (1).



Autre calice de la cathédrale de Gran (xv^e siècle).

HILDESHEIM (Cathédrale d'). — Calice en or, attribué par la tradition à Bernwald, treizième évêque d'Hildesheim (+ 1079), mais d'un travail

(1) Voir la description de ces deux calices dans la *Revue de l'Art chrétien*, t. III, p. 497 et t. IV, p. 443.

qui dénote le xiii^e siècle. Au-dessus de la représentation de la Cène, on lit ces deux vers :

Rex sedet in cœna turba cinctus duodena
Se tenet in manibus se cibatur ipse cibus.

La topaze qui en orne le nœud est une des plus grandes pierres de ce genre qui soit connue en Europe. — Autre calice de saint Bernwald, évêque d'Hildesheim (+ 1146). Toute la coupe est entourée de filigranes, sauf un espace en demi-cercle, réservé pour les lèvres du célébrant.

KREISMUNSTER (Autriche). — On conserve, à cette abbaye, un grand calice en cuivre doré, exécuté par ordre de Tassilo, duc de Bavière, et de sa femme Liutperge, fille de Didier, roi des Lombards (viii^e siècle), comme l'indique l'inscription du pied : *Tassilo dux fortis liutperg virgo regalis*. Cinq plaques d'argent niellé, adaptées à la coupe, représentent le Christ et les quatre symboles évangéliques.



Calice du duc de Tassilo.

MUNICH. — A la Riche-Chapelle du roi de Bavière, calice d'or aux armes de Maximilien I^{er}, duc de Bavière. Des émaux, incrustés à fleur de métal, forment une ornementation d'un goût très pur.

OSNABRUK — Calice en argent doré et émaillé, du xiv^e siècle. Les émaux représentent la trahison de Judas, la comparution devant Caïphe, la Flagellation, le Portement de Croix, le Crucifiement, les

Prophètes, les Apôtres, des Anges, le Phénix et le Pélican, et les quatre symboles évangélistiques (1).

Il y a encore des calices remarquables du moyen-âge aux cathédrales d'Aix-La-Chapelle (xv^e s.), de Dantzig (xv^e s.), de Lubeck, de Mayence (xi^e et xiv^e s.), de Monza (v^e et xv^e s.), d'Osnabrück (xiii^e et xv^e s.), de Paderborn (xiii^e s.), de Ratisbonne (xiii^e s.); aux abbayes d'Admont (xiv^e s.), de Klosterneubourg (xiv^e s.), de Saint-Pierre de Salzbourg (xiii^e s.), de Wilten près d'Innsbruck (xii^e s.); à Saint-Gervais de Trèves (xi^e s.); aux églises d'Emmerich (xi^e s.), de Fritzlar, de Gladbach, de Siegburg, de Wesel, etc.; à la chapelle du château de Mamberg, en Bavière (xvi^e s.); au musée de Berlin, etc.

§ 2

Belgique

NAMUR. — Au couvent des Sœurs de Notre-Dame, calice du xiii^e siècle, dont le pied est décoré de dix plaques niellées. Une inscription fait connaître sa destination originelle et le nom de l'artiste + *Hygo me fecit: orate pro eo: calix ecclesie beati Nicholai de Ognies.*

Calices remarquables à Saint-Jacques de Liège (xv^e s.); à Saint-Servais de Maëstricht (xiii^e s.); à la chapelle de l'archevêché de Malines (xv^e s.); au musée diocésain de Bruges, etc.

§ 3

Espagne et Portugal

AJUDA. — L'exposition universelle de 1867 a fait connaître le calice en vermeil de la chapelle du palais d'Ajuda (Portugal). C'est une œuvre du xv^e siècle, dont le ciseleur est resté inconnu. Les douze apôtres sont groupés, deux par deux, dans les six niches qui décorent la coupe et d'où pendent des clochettes. De nombreuses scènes de la Passion sont figurées dans de petits cadres qui garnissent la tige (2).

(1) De Linais, *Exposition de Dusseldorf*, dans la *Revue de l'art chrétien*, janv. 1881, p. 55. Nous avons emprunté quelques autres indications à cet excellent travail.

(2) *Magasin pittor.*, 1873, p. 169.

BURGOS. — Calice en or du xv^e siècle, richement décoré de perles et de pierres précieuses. Le custode m'a affirmé qu'il valait un million.

MADRID. — Au musée naval, calice fait du bois de l'arbre dit *Ceiba*, à l'ombre duquel fut célébrée la première messe à la Havane, le 19 mars 1519. Au musée archéologique, on voit un calice décoré d'ivoire et de corail.

SAINT-DOMINIQUE DE SILOS. — A cette abbaye, occupée aujourd'hui par des Bénédictins de la Congrégation de France, se trouve un calice du xi^e siècle, dont l'inscription nous apprend qu'il a été fait en l'honneur de saint Sébastien, par un abbé nommé Domenico. Des arcatures en plein-cintre sont figurées en filigranes autour de la coupe.

SARRAGOSSE. — A Notre-Dame del Pilar, calice orné de 1999 pierreries.

Autres calices à la cathédrale de Coïmbre (xii^e s.), à l'Académie royale des Beaux-Arts de Lisbonne (du xii^e au xv^e siècle), au cabinet de don Luis, roi de Portugal, à la cathédrale de Séville (fausse attribution au pape Clément I^{er}), etc. Calices à clochettes aux cathédrales de Braga, de Caminha et de Lamego, à la cathédrale de Guimarães, etc.

§ 4

France

Notre ancienne orfèvrerie sacrée a perdu la plupart de ses chefs-d'œuvre; ils ont été détruits, au xv^e siècle, par les Huguenots; sous Louis XIV, pour battre monnaie au profit des expéditions guerrières; sous Louis XV, par mépris de tout ce qui était gothique; et enfin surtout, pendant la tourmente révolutionnaire, où tant d'œuvres d'art religieuses ont été jetées au creuset. Depuis, le vandalisme a parfois été encouragé par ceux qui auraient dû se montrer les respectueux conservateurs des monuments antiques. C'est ainsi que Mgr Affre, dans son *Traité des Fabriques*, n'a point hésité à écrire ces lignes stupéfiantes: « Si les vases sacrés sont d'un goût gothique, le curé peut exiger du conseil de Fabrique qu'ils soient remplacés par d'autres d'un goût plus moderne. »

AMIENS. — On conserve à l'évêché, un calice provenant de Saint-Martin-au-Bourg, lequel, d'après l'ancienne tradition de cette paroisse, aurait servi à saint Thomas de Cantorbéry, alors qu'il y dit

la messe en 1170. Le style de ce calice nous semble démontrer qu'il ne remonte pas plus haut que le XIII^e siècle.

BAR-SUR-AUBE. — A Saint-Maclou, calice en vermeil dont la coupe est frappée au marteau. Les douze apôtres y figurent avec Jésus-Christ, ainsi que les animaux évangélistiques et diverses scènes du Nouveau-Testament.

BELLAING (Nord). — Calice du XVI^e siècle, provenant de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai. Sur le pied, douze médaillons circulaires représentent des scènes hagiographiques relatives à sainte Catherine, sainte Marthe, saint Vaast, saint Amand, saint Éloi, etc.

BIVILLE (Manche). — On y conserve le calice du bienheureux Thomas Hélie (XIII^e siècle). Il est en argent doré et non pas en or massif, comme on l'a souvent prétendu. Sur le pied, on lit cette inscription trois fois répétée : + *Par amour sui (sic) donné*. La tradition veut que ces paroles fassent allusion au don que saint Louis aurait fait de ce calice au bienheureux Hélie, par affection pour lui. On a récemment supposé que ces paroles doivent être mises dans la bouche de Jésus-Christ qui se donne par amour dans l'Eucharistie ; mais cette interprétation paraît invraisemblable (1). Remarquons d'ailleurs que l'inscription est très postérieure au calice : elle aura probablement été regravée au XV^e siècle, alors qu'on fit quelques réparations à ce précieux objet.

CHELLES. — Le calice, exécuté par saint Éloi et donné à l'abbaye de Chelles par sainte Bathilde, fut envoyé à la Monnaie en 1792 ; il n'est donc connu que par des gravures. On a longuement discuté si certaines décorations de ce précieux monument étaient en verroteries incrustées à froid ou en émail cloisonné (2). Cette dernière opinion a fini par prévaloir.

LA ROCHELLE. — Au grand séminaire, on conserve un calice en vermeil, que l'on dit avoir servi à Richelieu, célébrant une messe d'actions de grâces dans l'église Sainte-Marguerite, le jour de l'entrée de Louis XIII à La Rochelle.

NANCY. — Calice de saint Gozlin (X^e siècle). Sa coupe hémisphérique, pourvue de deux anses, est soutenue par un pied de forme élégante. Le tout est orné de filigranes, de pierres précieuses non taillées et de perles enchâssées.

(1) Cf. *Revue de l'art chrétien*, 2^e série, t. IV, p. 120.

(2) Cf. *Mém. des ant. de France*, 3^e série, t. VII, p. 203 ; *Bulletin*, p. 176 ; *Revue de l'art chrétien*, t. VIII, p. 113, etc. ; t. XXVIII, p. 320.



Calice de saint Gozlin.



Vase de Gourdon.

PARIS. — On conserve, au cabinet des Antiques, un petit vase d'or, trouvé à Gourdon, en 1845 ; ce paraît être un calice du V^e ou VI^e siècle et non pas une burette, comme l'ont supposé quelques archéologues ; c'est une coupe cannelée par le bas, décorée dans la partie supérieure de six cœurs en pierres fines et supportée par un pied conique, sillonné de cannelures à arêtes vives.

REIMS. — Calice d'or, dit de saint Remi, apporté à Paris en 1792 et restitué à la cathédrale par Napoléon III, en l'an 1861. Sa décoration



Calice de saint Remi.

principale consiste dans une bande d'or, sur laquelle alternent des pierres fines, entourées de perles et de cabochons d'émail. On y compte 7 émeraudes, 6 grenats, 3 saphirs et 9 agates. Ce magnifique vase a toujours été désigné sous le nom de *calice de saint Remi*, sans doute parce qu'il fut exécuté pour remplacer un vase que saint Remi avait légué à son église métropolitaine. On lit sur le pied l'inscription suivante, qui a dû contribuer à faire rentrer ce précieux objet dans son vénérable asile, après une absence de soixante-dix ans : *Quicumque hunc calicem invadiaverit. vel. ab. ecclesia. Remensi. aliquo. modo. alianaverit. anathema. sit. fiat. Amen.* Ce calice a été attribué par plusieurs archéologues au XI^e ou au XII^e siècle. M. J. Labarte (1) croit que c'est l'œuvre d'un des artistes grecs qui ont suivi en Allemagne l'impératrice Théophanie, mariée en 972 à Othon II.

SAINT-JEAN-DU-DOIGT (Finistère). — Calice donné, dit-on, par Anne de Bretagne, en 1506. Il est décoré de rinceaux, d'enroulements, de dauphins et de huit statuette d'apôtres.

SAINT-SERVAN (Morbihan). — On y conserve un calice sur lequel est inscrit, en lettres gothiques, le nom de *Sanct Gobrian*. On sait que saint Gobrien, évêque de Vannes, se fit ermite dans ces parages.

SENS. — A la cathédrale, calice en vermeil du XV^e siècle. La coupe n'a pour ornements que des flammes; le nœud est décoré de treize médaillons, représentant la Vierge et les douze apôtres.

Autres calices aux cathédrales de Lyon, de Pamiers, de Paris (XVI^e s.), de Troyes (XIII^e s.); aux églises de Bellignies (Nord), de Chitry (Yonne), de Genolhac (Gard), de Gordes (Vaucluse), de Malabat (Gers), d'Obies (Nord), de Rocamadour (Lot), de Saillant (Corrèze), de Saint-Marc-sur-Couesnon (Ille-et-Vilaine), de Saint-Omer, de Sainte-Radegonde (Gers), de Tintury (Nièvre); au musée de Cluny, etc.

On voit des calices, plus ou moins remarquables, dans des collections particulières, telles que celles de M. Basilewski, de M. Odier, de M. Ch. Stein, du prince Soltikoff, etc. M. P. du Chatellier possède une coupe en argent trouvée à Plomelin (Finistère), dont le fond représente la sainte Face de Notre-Seigneur, avec cette inscription : *Ecce aug. vul. sanctus*, c'est-à-dire *Ecce augustus vultus sanctus*. Cet antique croit que c'est un vase du XIV^e siècle, destiné à la distribution du vin consacré, à l'époque où les fidèles communiaient encore sous les deux espèces. « L'image du Saint-Suaire, dit-il (2),

(1) *Hist. des arts industriels*, 2^e édit., t. I, p. 344.

(2) *Bulletin monum.*, t. XXI, p. 725.

aurait été disposée sur le fond de la coupe, dans le but de placer, au moment de la communion, grâce à l'inclinaison du vase, la Face même du Christ, sous les yeux de celui qui recevait sa chair et son sang. »



Calice de Notre-Dame de Paris, exécuté par M. Poussielgue-Rusand.

M. Poussielgue-Rusand, M. Armand Cailliat et d'autres orfèvres ont exécuté dans le style du moyen âge, de remarquables calices. Bornons-nous à citer, parmi les œuvres contemporaines, les calices des cathédrales d'Auch et de Paris, de Saint-Martin de Laon et de Notre-Dame de la Délivrande.

§ 5

Grande-Bretagne

ARDAGH (Irlande). — Le calice d'Ardagh, ainsi nommé du lieu où il a été découvert, est en argent, pourvu de deux anses et décoré d'ornements en filigranes d'or et en émail. On y lit les noms des douze apôtres. Ce calice, croit-on, est celui dont il est question dans les annales irlandaises, en 1129, comme étant l'œuvre de la fille de Roderic O'Conor (1). — Autres calices du moyen âge à l'église Saint-Chad, de Birmingham (XIV^e siècle), au collège Sainte-Marie d'Oscott (XV^e siècle), au collège du *Corpus Christi* à Oxford (XV^e siècle). Un

(1) *Bullet. de la Soc. des ant. de France*, 1879, p. 139.

certain nombre d'anciens calices d'Angleterre ont été publiés par Bough (*Sepulchral Monuments in Great Britain*, 5. vol. in f°).

§ 6

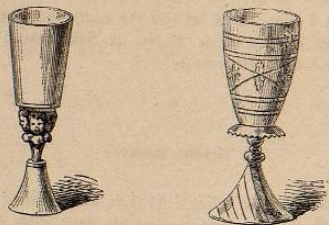
Italie

ASSISE. — Calice d'argent donné, en 1290, par le pape Nicolas IV, et exécuté par Guccio de Sienne. Sur la coupe, des figures de saints, gravées, se détachent sur un fond d'émail bleu.

MILAN. — Calice en argent et ivoire (xiv^e siècle). — Calice d'or, avec figurines, assises, d'apôtres (xv^e siècle).

PISTOIA. — A la cathédrale, calice d'argent doré (xiii^e siècle), dont les médaillons sont en filigranes. — Calice d'argent exécuté, en 1354, par Andrea Braccini.

ROME. — Seroux d'Agincourt a publié deux calices des catacombes, dont la coupe est très allongée (1).



Calices des catacombes.

Au Palais du Vatican, nombreux calices de diverses époques. L'un des plus curieux est un vase de verre à anses, d'une forme très gracieuse, trouvé au cimetière Ostrien (2).

(1) *Hist. de l'art. Peint.*, pl. 12, n. 23.

(2) De Rossi, *Bulletino*, 1879, tav. IV.



Calice du cimetière Ostrien.

Le calice d'étain qu'on montre à la sacristie de l'église des Saints-Côme-et-Damien comme étant celui de saint Félix II, retiré dans ces lieux en 360, pendant les persécutions ariennes, ne paraît pas authentique à Mgr Barbier de Montault (1). — A l'église Saint-Marc, calice à émaux translucides (xv^e siècle). — Au couvent des Oratoriens, calice dont se servait saint Philippe de Néri.

VENISE. — Au Trésor de Saint-Marc, beaucoup de calices et de patènes de diverses époques, la plupart en matières précieuses. Il y a huit calices à deux anses. On attribue au x^e siècle un vase de sardoine, monté en argent doré, où quinze médaillons d'émail cloisonné représentent le Christ, la Vierge et divers saints, en buste.

ZAMON (Tyrol italien). — En 1875, on y a découvert un calice d'argent du vi^e siècle, pesant 320 grammes. Il est aujourd'hui conservé dans l'église paroissiale de cette localité. On y lit cette inscription : † *De donis Dei, Wrsrs diaconvs sancto Petro et sancto Pavlo optulit.* La coupe peut contenir un litre et demi de liquide (2).

(1) *Les églises de Rome*, dans la *Revue de l'art chrétien*, n° de sept. 1875.

(2) De Rossi, *Bullet.* 1878, tav. XII.

§ 7

Pologne et Russie

PEREISLAV (Russie). — A la cathédrale, calice du XIII^e siècle.

PLOCK (Pologne). — Outre le calice de Conrad, dont nous avons cité l'inscription, on voit, à la cathédrale, un calice en or, donné par le prince Charles-Ferdinand, au milieu du XVII^e siècle. Des médaillons en émail, encadrés, représentent la Cène, l'apparition d'Emmaüs et le Jardin des Oliviers.

SOUZDAL (Russie). — Au monastère de Spasso-Effimiev, plusieurs calices d'argent gravé et ciselé (XVI^e siècle).

TRZEMESZNO (Pologne). — Sans parler des calices relativement modernes, nous devons mentionner trois calices du X^e siècle. L'un est travaillé au marteau; l'autre offre un sujet symbolique fort curieux: la crèche où naquit l'Enfant-Jésus; elle est couronnée de clochers byzantins, en sorte que l'étable de Bethléem est la figure de la future Église. Le troisième calice, dit saint Adalbert, est une coupe en agate, doublée en or à l'intérieur et dont la bordure inférieure est travaillée en forme de fleurs de lis (1).

L'espace ne nous permet pas de nous occuper des calices des autres pays. Notons seulement, qu'en 1879, on a trouvé, sur l'emplacement de Kobt, ancienne Coptos, jadis centre du Christianisme dans la Haute-Égypte, une très belle coupe en verre, ornée de poissons dorés, et que l'on croit avoir servi au Sacrifice eucharistique.

(1) Przędziecki, *Monuments du moyen âge et de la Renaissance dans l'ancienne Pologne*, t. I, pl. 4, 5, 6, 7; t. II, pl. 10.

CHAPITRE VI

Des accessoires du calice

ARTICLE I

Des pales

La pale, qu'on ferait mieux d'écrire *palle*, pour se conformer à l'étymologie (*pallium*), sert à couvrir le calice pendant une grande partie du Saint-Sacrifice. En France, on lui donnait souvent le nom de *carré*, à cause de sa forme.

Primitivement, le corporal s'étendait sur toute la longueur de l'autel et pouvait, à certains moments, se replier sur le calice pour le protéger. Mais quand le corporal fut raccourci, on usa d'un second corporal nommé *pale* et qu'aujourd'hui, en France, nous assujettissons à un carton.

L'abbé Pascal a invoqué à tort un texte du pape Innocent III (1), pour démontrer l'antiquité de la pale. Le cardinal Bona s'est également mépris sur la signification de ce même passage: *Duplex est palla quæ dicitur corporale, una quam diaconus super altare totum extendit, altera quam super calicem plicatam imponit*. Il s'agit ici, non pas de deux linges séparés, mais des deux parties du corporal, dont l'une couvre la table de l'autel, et dont l'autre sert à couvrir le calice. La preuve, c'est qu'Innocent III ajoute aussitôt: « La partie qui est étendue (*pars extensa*) représente la Foi; celle qui est repliée

(1) *De sacro mysterio altaris*, l. II, c. LV.